



États financiers

Conseil scolaire acadien provincial

31 mars 2015

Contenu

	Page
Rapport des vérificateurs indépendants	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État du surplus accumulé	4
État des flux des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Annexe A - Détails supplémentaires des revenus	7
Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses	8
Annexe C - Détails supplémentaires des immobilisations	9
Notes relatives aux états financiers	10-19

Rapport des vérificateurs indépendants

Grant Thornton LLP
328 rue Main, CP 297
Yarmouth, N-É
B5A 4B2
T (902) 742-7842
F (902) 742-0224
www.GrantThornton.ca

Au président et aux membres du
Conseil scolaire acadien provincial

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints du Conseil scolaire acadien provincial, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015 et les états des résultats et surplus accumulés, des flux des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2015, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public.

Notre vérification a été effectuée avec le but de pouvoir former une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les annexes des revenus, dépenses et immobilisations sur les pages 7 à 9 sont présentées à titre d'information supplémentaire et ne sont pas un élément requis des états financiers. Ces informations ont été soumises à nos procédures de vérification applicables, mais seulement dans la mesure nécessaire pour exprimer une opinion sur la vérification des états financiers pris dans leur ensemble.

Yarmouth, Canada
le 4 juillet 2015



Comptables agréés

Conseil scolaire acadien provincial

État de la situation financière

Au 31 mars

2015

2014

Actifs financiers

Encaisse		
Encaisse	(42 253) \$	(38 331) \$
Encaisse affectée – fonds générés par les écoles	1 357 079	1 197 960
Sommes à recevoir		
Province de la Nouvelle-Écosse	14 516 028	12 287 795
Gouvernement du Canada	1 954 359	3 051 699
Autres	<u>302 531</u>	<u>240 922</u>
Total des actifs financiers	<u>18 087 744</u> \$	<u>16 740 045</u> \$

Passifs financiers

Sommes à payer – fournisseurs	4 792 483 \$	3 363 128 \$
Sommes à payer		
Province de la Nouvelle-Écosse	261 482	54 669
Gouvernement du Canada	12 050	4 385
Municipalités	22 646	20 248
Autres	13 185	9 882
Charges à payer	1 444 149	1 471 858
Avantages postérieurs à l'emploi	7 028 484	6 480 084
Revenus reportés	627 209	890 474
Province de la Nouvelle-Écosse - régime de retraite	<u>3 306 649</u>	<u>3 228 179</u>
Total des passifs financiers	<u>17 508 337</u>	<u>15 522 907</u>
Actifs financiers nets	<u>579 407</u>	<u>1 217 138</u>

Actifs non financiers

Immobilisations (Annexe C)	721 894	408 589
Inventaire	99 999	-
Frais payés d'avance	<u>97 228</u>	<u>126 084</u>
Total des actifs non financiers	<u>919 121</u>	<u>534 673</u>

Surplus accumulé – affecté – écoles et dév prof	292 518	329 582
Surplus accumulé – affecté – fonds générés par les écoles	1 293 312	1 134 194
Surplus accumulé – affecté – amortissement capital	721 894	408 589
Déficit accumulé non affecté	<u>(809 196)</u>	<u>(120 554)</u>
Surplus accumulé (Note 1)	<u>1 498 528</u> \$	<u>1 751 811</u> \$

Ratifié au nom du Conseil scolaire

_____ président

_____ membre du Conseil

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

2015

2014

	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse (Annexe A)	60 366 000 \$	59 958 281 \$	52 087 106 \$
Gouvernement du Canada (Annexe A)	2 183 000	3 144 995	6 031 503
Allocations des conseils municipaux	855 000	624 273	665 275
Autres revenus (Annexe A)	609 400	880 782	432 176
Élaboration de programmes	1 006 600	1 006 600	1 163 424
CPRP	592 000	838 332	595 020
Fonds générés par les écoles	<u>2 250 000</u>	<u>2 275 993</u>	<u>2 221 567</u>
Total des revenus	<u>67 862 000</u>	<u>68 729 256</u>	<u>63 196 071</u>
Dépenses			
Gouvernance du conseil scolaire (Annexe B)	411 000	433 998	407 756
Administration du conseil scolaire (Annexe B)	2 575 000	2 629 110	2 524 001
Administration scolaire et soutien (Annexe B)	4 725 000	4 840 451	4 720 618
Instruction et services scolaires (Annexe B)	27 927 900	28 618 623	26 610 660
Services aux élèves (Annexe B)	6 529 000	7 279 876	6 302 880
Service d'entretien (Annexe B)	12 050 500	11 128 971	9 513 317
Transport scolaire (Annexe B)	6 990 000	7 091 107	6 633 266
Autres programmes	1 950 000	2 374 323	1 892 511
Allocations des conseils municipaux	855 000	624 273	665 275
Élaboration de programmes	1 006 600	1 006 600	1 163 424
CPRP	592 000	838 332	595 020
Fonds générés par les écoles	<u>2 250 000</u>	<u>2 116 875</u>	<u>2 173 073</u>
Total des dépenses	<u>67 862 000</u>	<u>68 982 539</u>	<u>63 201 801</u>
Déficit annuel	<u>- \$</u>	<u>(253 283) \$</u>	<u>(5 730) \$</u>

État du surplus accumulé

Exercice clos le 31 mars

2015

2014

Surplus accumulé, au début de l'exercice	1 751 811 \$	1 757 541 \$
Déficit annuel	<u>(253 283)</u>	<u>(5 730)</u>
Surplus accumulé, à la fin de l'exercice	<u>1 498 528 \$</u>	<u>1 751 811 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

État des flux des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars

	2015	2014
	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	1 217 138 \$	1 191 765 \$
Changements durant l'exercice		
Déficit annuel	(253 283)	(5 730)
Amortissement des immobilisations	20 429	21 505
Achat d'autobus	(83 991)	-
Amélioration d'école	(249 743)	-
Augmentation des inventaires	(99 999)	-
Diminution des frais payés d'avance	<u>28 856</u>	<u>9 598</u>
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	<u>(637 731)</u>	<u>25 373</u>
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	<u>579 407 \$</u>	<u>1 217 138 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

2015

2014

	2015	2014
Transactions opérationnelles		
Déficit annuel	(253 283) \$	(5 730) \$
Amortissement	20 429	21 505
Inventaire	(99 999)	-
Sommes à recevoir	(1 192 502)	421 905
Dépenses payées d'avance	28 856	9 599
Sommes à payer	2 248 695	(93 218)
Revenus reportés	<u>(263 265)</u>	<u>(171 731)</u>
	<u>488 931</u>	<u>182 330</u>
Appliqué aux transactions capitales		
Achat de véhicule	(83 991)	-
Amélioration d'école	<u>(249 743)</u>	<u>-</u>
	<u>(333,734)</u>	<u>-</u>
Augmentation de trésorerie	155 197	182 330
Encaisse, au début de l'exercice	<u>1 159 630</u>	<u>977 300</u>
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>1 314 827</u> \$	<u>1 159 630</u> \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe A - Détails supplémentaires des revenus

Exercice clos le 31 mars

2015

2014

	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Province de la Nouvelle-Écosse			
Fonctionnement	41 603 000 \$	41 153 049 \$	41 058 097 \$
Affectés	8 932 600	9 558 725	6 437 777
Autres	4 430 400	4 957 866	2 716 757
Récupération	<u>5 400 000</u>	<u>4 288 641</u>	<u>1 874 475</u>
	<u>60 366 000 \$</u>	<u>59 958 281 \$</u>	<u>52 087 106 \$</u>
Gouvernement du Canada			
Fonds minoritaires	150 000 \$	150 000 \$	192 728 \$
Projets, stratégies, autres	1 583 000	2 524 220	4 209 367
Récupération	<u>450 000</u>	<u>470 775</u>	<u>1 629 408</u>
	<u>2 183 000 \$</u>	<u>3 144 995 \$</u>	<u>6 031 503 \$</u>
Autres revenus			
Générés par le Conseil	430 000 \$	738 974 \$	\$301 291 \$
Location	15 200	12 550	15 200
Intérêts	14 200	21 294	13 257
Remboursement – non gouvernemental	15 000	19 232	5 714
Vente de véhicules/matériel	-	4 375	-
Dons	60 000	78 036	16 953
Autres	75 000	1 321	74 634
Récupération	<u>-</u>	<u>5 000</u>	<u>5 127</u>
	<u>609 400 \$</u>	<u>880 782 \$</u>	<u>432 176 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses

Exercice clos le 31 mars

2015

2014

	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Gouvernance du Conseil scolaire			
Membres du Conseil	310 000 \$	326 964 \$	308 752 \$
Secrétariat du Conseil	64 000	71 462	62 419
NSSBA et autres	37 000	35 572	36 585
	<u>411 000 \$</u>	<u>433 998 \$</u>	<u>407 756 \$</u>
Administration du Conseil scolaire			
Administration	1 700 000 \$	1 714 942 \$	1 665 830 \$
Service des finances	375 000	405 725	383 866
Service de ressources humaines	200 000	218 975	180 286
Communications	200 000	190 228	196 350
Informatique	100 000	99 240	97 669
	<u>2 575 000 \$</u>	<u>2 629 110 \$</u>	<u>2 524 001 \$</u>
Administration scolaire et soutien			
Administration	3 715 000 \$	3 783 809 \$	3 546 391 \$
Programmation et curriculum	760 000	794 995	741 031
Informatique	250 000	261 646	433 196
	<u>4 725 000 \$</u>	<u>4 840 450 \$</u>	<u>4 720 618 \$</u>
Instruction et services scolaires			
Instruction	26 472 900 \$	27 062 473 \$	25 187 866 \$
Service d'orientation	775 000	787 935	750 824
Bibliothèques	330 000	360 325	321 668
Technologie	350 000	407 890	350 302
Amortissement	-	-	-
	<u>27 927 900 \$</u>	<u>28 618 623 \$</u>	<u>26 610 660 \$</u>
Services aux élèves			
Administration	104 000 \$	96 526 \$	100 973
Instruction	4 450 000	4 750 556	4 292 403
Programmation et curriculum	1 975 000	2 432 794	1 909 504
	<u>6 529 000 \$</u>	<u>7 279 876 \$</u>	<u>6 302 880 \$</u>
Service d'entretien			
Conciergerie	2 150 000 \$	2 281 001 \$	2 103 510 \$
Entretien	3 780 000	3 676 827	3 653 339
Terrains	250 000	378 031	231 080
Amortissement	20 500	20 429	21 505
Récupération - autres	5 850 000	4 772 683	3 503 883
	<u>12 050 500 \$</u>	<u>11 128 971 \$</u>	<u>9 513 317 \$</u>
Transport scolaire			
Administration (conseil)	78 000 \$	77 988 \$	75 768 \$
Transport (conseil)	1 650 000	1 786 462	1 604 217
Entretien (conseil)	485 000	467 580	480 328
Transport (sous-traitance)	4 775 000	4 758 372	4 471 217
Entretien des arrêts d'autobus (conseil)	2 000	706	1 736
	<u>6 990 000 \$</u>	<u>7 091 108 \$</u>	<u>6 633 266 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial
Annexe C – Détails supplémentaires des immobilisations

Exercice clos le 31 mars

2015

2014

	<u>Total</u>		<u>Total</u>
Coûts des immobilisations			
Solde, au début de l'exercice	575 000	\$	575 000
Plus amélioration d'école	249 743		-
Plus achat d'autobus	<u>83 991</u>		<u>-</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>908 734</u>	\$	<u>575 000</u>
Amortissement cumulé			
Solde, au début de l'exercice	166 411	\$	144 906
Amortissement	<u>20 429</u>		<u>21 505</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>186 840</u>		<u>166 411</u>
Valeur comptable nette	<u>721 894</u>	\$	<u>408 589</u>
Valeur comptable nette			
Solde, au début de l'exercice	408 589	\$	430 094
Solde, à la fin de l'exercice	<u>721 894</u>		<u>408 589</u>
Augmentation (diminution) dans la valeur comptable nette	<u>313 305</u>	\$	<u>(21 505)</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

Conseil scolaire acadien provincial (le « Conseil ») est une entité juridique indépendante, avec 17 conseillers scolaires élus comme le stipule la Loi sur l'éducation. Le Conseil fournit une gamme de services d'enseignement pour tous les programmes d'enseignement de niveau primaire à 12e dans les écoles publiques au sein de la province de la Nouvelle-Écosse. Le Conseil est enregistré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels aux donateurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément à cette Loi.

1. Conventions comptables

Ces états financiers sont préparés selon les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada pour le secteur public qui, pour fins des états financiers du Conseil scolaire, sont représentés par les recommandations du Conseil de comptabilité du secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), augmentés où il est approprié par d'autres normes ou déclarations de comptabilité.

Ces états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables significatives qui suivent:

Conventions comptables significatives

Entité déclarante

L'état de la situation financière est présentée en utilisant les principes prescrits par le Ministère de l'Éducation. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas inclus dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière.

Revenus

Les transferts des gouvernements (provinciaux, fédéraux et municipaux) aux fins de l'exploitation et d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel tous les critères d'admissibilité et / ou stipulations ont été atteints et les montants sont autorisés. Tout financement reçu avant de satisfaire à ces conditions est reporté jusqu'à ce que les conditions soient respectées. Lorsque les revenus sont reçus sans critères d'admissibilité ou stipulations, ils sont reconnus lorsque les transferts sont autorisés.

Toutes contributions non gouvernementales ou subventions / revenus d'origine externe qui sont affectés tels qu'ils doivent être utilisés à une fin déterminée sont comptabilisés comme produits dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins spécifiées. Tout montant affecté qui est reçu avant que les critères ont été respectés est comptabilisé comme un passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins spécifiques.

Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail.

Le revenu de placements est comptabilisé à titre de revenus dans l'année où il est gagné.

Dépenses

Les dépenses sont inscrites en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les coûts des inventaires d'approvisionnements achetés durant l'année. Des provisions sont prévues pour des pertes probables sur certains comptes à recevoir et responsabilités conditionnelles lorsqu'il est possible qu'une responsabilité existe et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable. Ces provisions sont mises à jour lorsque les estimés sont révisés et/ou au moins annuellement.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers du Conseil, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants déclarés des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels et les montants des recettes et des dépenses. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

Trésorerie comprend la caisse et les comptes bancaires, les découverts bancaires et les instruments d'argent temporaires très liquides avec échéance initiale de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés des activités de financement.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les débiteurs, l'encaisse, les dettes bancaires, les investissements, les créditeurs, et les montants liés aux personnes apparentées. Sauf indication contraire, c'est l'avis de la direction est que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif d'intérêt, de monnaie ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers rapproche leur valeur comptable.

Actifs financiers

Encaisse et les quasi-espèces sont inscrites au coût qui rapproche la valeur approximative du marché.

Les comptes à recevoir sont inscrits au montant principal moins les provisions pour créances douteuses.

Passifs

Les enseignants participent à un plan de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les autres employés participent à un plan de pension établi et géré par l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu de la législation, de réglementation ou d'accord ne peuvent être utilisés que dans la conduite de certains programmes ou dans la prestation de services et transactions spécifiques. Ces montants sont reconnus comme revenu pour l'année fiscale que les dépenses connexes sont engagées et/ou le service effectué.

Actifs financiers nets

Les actifs financiers nets représentent l'excédent des actifs financiers du Conseil sur ses passifs financiers.

Surplus accumulé

Le surplus accumulé représente les actifs du Conseil scolaire moins les passifs financiers et les actifs non-financiers. Cela représente le solde accumulé du surplus et/ou déficit accumulé découlant des opérations du Conseil.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Conventions comptables (suite)

Actifs non-financiers

Les actifs corporels ont une vie utile qui s'étend plus loin que la période de comptabilité, sont maintenus pour l'approvisionnement de biens et services et ne sont pas vendus dans les opérations ordinaires du Conseil. Les actifs corporels sont inscrits au coût historique net (ou au coût estimé lorsque les coûts actuels ne sont pas connus) et comprennent tous les coûts attribuables directement aux acquisitions, constructions, développements et installations des actifs corporels, moins l'intérêt. Les actifs corporels comprennent les terrains, les édifices, l'équipement informatique et logiciels et les véhicules. Les actifs corporels ne comprennent pas les objets intangibles ou les actifs acquis par titres. Il est à noter que les édifices et les autobus financés par la Province de la Nouvelle-Écosse et transférés aux conseils scolaires sont comptabilisés dans les états financiers de la Province, et non pas dans ceux des conseils scolaires.

Les immobilisations financées par le Conseil qui rencontrent les seuils conformément au «Nova Scotia's Tangible Capital Assets Accounting Policy» sont comptabilisées comme additions. Les seuils et taux d'amortissement, utilisant la méthode de l'amortissement décroissant et conformément à cette politique, sont:

Édifices	250 000 \$	5%
Améliorations d'écoles	150 000 \$	5%
Améliorations foncières	250 000 \$	5%
Ordinateurs	25 000 \$	50%
Automobiles	15 000 \$	35%
Équipement	50 000 \$	20%
Logiciels	250 000 \$	50%

Les frais payés d'avance sont les déboursements comptants pour les biens ou services, sauf les actifs capitaux tangibles et les inventaires d'approvisionnements, dont tout ou une partie fournira des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. Le montant payé d'avance est reconnu comme une dépense dans l'année où les biens ou services sont utilisés ou épuisés.

2. Endettement bancaire

Le Conseil scolaire acadien provincial, conformément à la loi scolaire, a une ligne de crédit autorisée de 505 000 \$, (473 000 \$ en date du 1^{er} avril 2014), avec la Banque de Montréal. En date du 31 mars 2015, cette ligne de crédit était nul (2014 – nul).

3. Régimes de retraite

Le personnel d'enseignement du Conseil est couvert par un régime de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la Province de la Nouvelle-Écosse. Les charges de retraite et les obligations liées à ce plan sont la responsabilité directe de la Province. Par conséquent, aucuns frais et/ou obligations liées à ce plan sont incluses dans les états financiers du Conseil.

Les employés permanents du personnel de soutien sont couverts par un régime de retraite interentreprises géré par l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

4. Réserve de prévoyance

Le Nova Scotia School Insurance Exchange offre à tous les abonnés une couverture pour les biens, la responsabilité, les erreurs et les omissions dans le cas de réclamations ne dépassant pas la limite auto assurée par réclamation pour un total annuel par police. Le Conseil scolaire a cotisé un montant de 134 317 \$ (132 887 \$ en date du 31 mars 2014) pour l'année et aucune autre cotisation pour les réclamations relatives à la responsabilité n'est prévue au 31 mars 2015. Le Nova Scotia School Insurance Exchange respecte actuellement le test minimal de capital établi par le surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

5. Engagements

I. Congés de maladie accumulés - enseignants

Le Conseil fournit des prestations pour congé de maladie pour le personnel enseignant et le personnel de soutien conformément aux différentes ententes collectives et conditions d'emploi qui sont disponible sur le site WEB du CSAP.

Au cours de 2013, le Conseil a adopté la méthode de comptabilité d'exercice pour les congés de maladie accumulés du personnel de soutien. Avant cette date, le Conseil reconnaissait comme dépense les paiements réels et aucune responsabilité pour les congés de maladie accumulés du personnel de soutien n'était enregistrée dans l'état de la situation financière.

Mercer a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 13 avril 2015, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les congés de maladie accumulés à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel enseignant et du personnel de soutien.

Hypothèses actuarielles – enseignant

Taux d'actualisation:	4,10% par an
Âge de la retraite:	50% à la date la plus rapprochée donnant droit à la pension non réduite, le reste à la date la plus rapprochée entre l'âge de 60 ans avec 10 années de service, l'âge à 35 ans de service et l'âge de 65 ans
Mortalité:	90% de UP94 avec des améliorations futures en conformité avec 150% de l'échelle AA
Résiliation:	5% par an dans les deux premières années d'emploi
Salaires - taux de croissance:	2,00% par an pour 2012-2013, 2,50% par an pour 2013-2014, 3,00% par an pour 2014-2015, et 2,25% par an par la suite

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

5. Engagements (suite)

Les augmentations de salaire sont les suivants:

<u>Groupe d'âge</u>	<u>Augmentation annuelle</u>
Moins de 30 ans	2,75%
30-34	2,25%
35-39	1,75%
40-44	1,25%
45-49	0,75%
50-59	0,25%
60 +	0,00%

Utilisation de congés de maladie actuelle pour l'obligation de prestation du 31 mars 2014 et coût de service actuel pour 2015 :

- Le montant prévu pour le congé de maladie actuel utilisé par année scolaire est la suivante (c.à.d. le nombre moyen de jours de maladie actuelle utilisée par année scolaire) :
 - 7,6 jours par année scolaire pour les hommes
 - 8,8 jours par année scolaire pour les femmes
- Le montant prévu pour la provision de congés de maladie net pour un employé à temps plein est de 20 jours moins le montant prévu pour le congé de maladie actuelle utilisée (c.à.d. 12,4 jours pour les hommes, 11,2 jours pour les femmes)

L'utilisation des congés de maladie en cours et l'utilisation de la banque de congés de maladie a été développée à partir d'une analyse de l'utilisation des congés de maladie des enseignants de la Nouvelle-Écosse durant les années fiscales 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Continuité de la responsabilité des congés de maladie accumulés – enseignant

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	6 378 000 \$	5 734 000 \$
Coût de service actuel	589 000	565 000
Intérêt sur l'obligation	267 000	244 000
Moins: congés pris	(328 000)	(321 000)
(Gains) pertes actuariels	(2 490 000)	156 000
Obligation de prestations, fin de l'année	4 416 000	6 378 000
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	(4 416 000)	(6 378 000)
Pertes actuariel non amortis	(2 280 660)	221 882
Responsabilité des prestations	<u>(6 696 660) \$</u>	<u>(6 156 118) \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

5. Engagements (suite)

II. Congés de maladie accumulés – personnel de soutien

Morneau-Shepell a fourni à la province de Nouvelle-Écosse, le 22 décembre 2014, les chiffres de divulgation financière demandée pour les prestations de congés de maladie pour le personnel de soutien de tous les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse pour l'exercice clos le 31 mars 2015. Les résultats comptables sont fondés sur la compréhension des méthodes prescrites en vertu de la section PS 3255 du Manuel de comptabilité du secteur public de l'ICCA qui s'applique aux congés de maladie et aux indemnités de départ. Les données comprenaient la période de service continu, la date de naissance, le salaire annuel et les heures contractuelles de travail.

Hypothèses actuarielles – personnel de soutien

Date de valorisation:	31 mars, 2012
Taux d'actualisation annuel:	4,10% par an au 1 ^{er} avril 2014 et à toute date d'évaluation par la suite
Augmentation annuelle du salaire:	2,5% au 1 ^{er} avril 2012, 3,0% au 1 ^{er} avril 2013, 3,5% au 1 ^{er} avril 2014, et 2,75% par an à partir du 1 ^{er} avril 2015

Exemple de l'utilisation de l'excédent net
taux d'utilisation de congés de maladie :

<u>Age</u>	<u>Heures</u>	<u>Age</u>	<u>Heures</u>	<u>Age</u>	<u>Heures</u>
20	4,2	40	11,9	60	19,6
25	6,1	45	13,8	65	21,5
30	8,0	50	15,8		
35	10,0	55	17,7		

Résiliation:	Néant
Mortalité pré-retraite:	Néant
Âge de la retraite:	35% à la règle de 80 ans avec âge minimum de 55 ans et 65% à la date la plus rapprochée entre l'âge de 65 ans et 35 ans de service
Méthode d'évaluation actuarielle:	Unités de crédit projetées – service au prorata à la date d'utilisation

Continuité de la responsabilité des congés de maladie accumulés – personnel de soutien

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	332 239 \$	319 385 \$
Coût de service actuel	48 543	47 075
Intérêt sur l'obligation	13 487	13 070
Moins: congés pris	(55 114)	(53 900)
(Gains) pertes actuariels	-	6 609
Obligation de prestations, fin de l'année	<u>339 155</u>	<u>332 239</u>
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	<u>(339 155)</u>	<u>(332 239)</u>
Pertes actuariel non amortis	<u>7 331</u>	<u>8 273</u>
Responsabilité des prestations	<u>(331 824) \$</u>	<u>(323 966) \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

5. Engagements (suite)

Sommaire de la responsabilité des congés de maladie accumulés

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Responsabilité des congés de maladie – enseignant	(6 696 660) \$	(6 156 118) \$
Responsabilité des congés de maladie – personnel de soutien	<u>(331 824)</u>	<u>(323 966)</u>
Total responsabilité des congés de maladie	<u>(7 028 484) \$</u>	<u>(6 480 084) \$</u>

Le Conseil a reconnu dans ces états financiers, la responsabilité associée aux congés de maladie accumulés des membres du personnel de soutien. Le Conseil a enregistré une créance correspondante de la Province de la Nouvelle-Écosse, qui en a assumé la responsabilité jusqu'au 31 mars 2015.

III. Indemnités de départ – enseignants

Le Conseil fournit des prestations pour le personnel enseignant et le personnel de soutien conformément aux différentes ententes collectives et conditions d'emploi qui sont disponible sur le site WEB du CSAP.

Au cours de 2013, le Conseil a adopté la méthode de comptabilité d'exercice pour les indemnités de départ du personnel de soutien. Avant cette date, le Conseil reconnaissait comme dépense les paiements réels et une responsabilité estimée pour les indemnités de départ du personnel de soutien était enregistrée dans l'état de la situation financière.

Mercer a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 19 décembre 2014, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les indemnités de départ à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel enseignant.

Hypothèses actuarielles – enseignant

Taux d'actualisation: 4,10% par an
 Salaire - taux de croissance: 2,25% par an plus l'échelle de promotion.

Les augmentations de salaire sont les suivants:

<u>Groupe d'âge</u>	<u>Augmentation annuelle</u>
Moins de 30 ans	5,00%
30-34	4,50%
35-39	4,00%
40-44	3,50%
45-49	3,00%
50-59	2,50%
60 +	2,25%

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

5. Engagements (suite)

Âge de la retraite: 50% à la règle de 85 ans avec âge minimum de 55 ans; le reste à la date la plus rapprochée entre l'âge de 60 ans avec 10 années de service, 35 ans de service et l'âge de 65 ans

Les membres passés leur âge de retraite non réduite sont supposés prendre leur retraite à l'âge le plus tard de 60 ans ou leur âge actuel.

Mortalité: Aucune mortalité pré-retraite supposé
Terminaison: Néant
Invalidité: Néant

Continuité de la responsabilité des indemnités de départ – enseignant

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	2 751 731 \$	2 701 862 \$
Coût de service actuel	238 500	227 600
Intérêt sur l'obligation	117 202	112 795
Moins: bénéfiques payés	(24 795)	(254 726)
(Gains) pertes actuariels	-	(35 800)
Obligation de prestations, fin de l'année	<u>3 082 638</u>	<u>2 751 731</u>
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	<u>(3 082 638)</u>	<u>(2 751 731)</u>
Pertes actuariel non amortis	<u>284 076</u>	<u>282 109</u>
Responsabilité des prestations	<u>(2 798 562) \$</u>	<u>(2 469 623) \$</u>

IV. Indemnité de départ – personnel de soutien

Pour le personnel de soutien, les descriptions pour les indemnités de départ et les copies des parties pertinentes des conventions collectives et des lettres d'entente pour les différents conseils d'administration et syndicaux / groupes non syndiqués ont été fournies par la province de la Nouvelle-Écosse pour les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

Les calculs ont été effectués sur la base des données fournies par la province de la Nouvelle-Écosse pour les congés de maladie et les indemnités de départ. Cette information a été complétée par des données fournies par les conseils scolaires. Les données comprenaient la période de service continu avec la province, la date de naissance, le salaire annuel et les heures contractuelles de travail et certains détails concernant les prix gelés.

Morneau Shepell a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 6 février 2015, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les indemnités de départ à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel de soutien.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

5. Engagements (suite)

Hypothèses actuarielles – personnel de soutien

Taux d'actualisation annuel:	4,10% par an
Augmentation annuelle du salaire:	2,50% au 1 ^{er} avril 2012, 3,0% au 1 ^{er} avril 2013, 3,5% au 1 ^{er} avril 2014 et 2,75% par an à partir du 1 ^{er} avril 2015
Taux d'inflation:	2,25% par an
Age de la retraite:	35% à la règle de 80 ans avec âge minimum de 55 ans et 65% à la date la plus rapprochée entre l'âge de 65 ans et 35 ans de service
Mortalité:	Néant
Termination avant retraite:	Néant
Méthode d'évaluation actuarielle:	Unités de crédit projetées – service au prorata à la date d'utilisation

Continuité de la responsabilité des indemnités de départ – personnel de soutien

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	761 596 \$	887 335 \$
Coût de service actuel	34 965	51 157
Intérêt sur l'obligation	25 389	32 887
Autres	(24 472)	-
Moins: bénéfiques payés	(270 726)	(227 789)
(Gains) pertes actuariels	-	18 006
Obligation de prestations, fin de l'année	<u>526 752</u>	<u>761 596</u>
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	<u>(526 752)</u>	<u>(761 596)</u>
Pertes actuariel non amortis	<u>18 665</u>	<u>3 040</u>
Responsabilité des prestations	<u>(508 087) \$</u>	<u>(758 556) \$</u>

Sommaire de la responsabilité des indemnités de départ accumulés

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Responsabilité des indemnités de départ – enseignant	(2 798 562) \$	(2 469 623) \$
Responsabilité des indemnités de départ – personnel de soutien	<u>(508 087)</u>	<u>(758 556)</u>
Total responsabilité des indemnités de départ	<u>(3 306 649) \$</u>	<u>(3 228 179) \$</u>

Le Conseil a reconnu dans ces états financiers, la responsabilité associée aux indemnités de départ des membres du personnel enseignant et du personnel de soutien. Le Conseil a enregistré une créance correspondante de la Province de la Nouvelle-Écosse, qui en a assumé la responsabilité jusqu'au 31 mars 2015.

6. Fonds générés par les écoles

En date du 31 mars 2015, les écoles du Conseil avaient en caisse un montant de 1 357 079 \$ (1 197 960 \$ en date du 31 mars 2014) généré par les écoles pour, entre autres, les activités du Conseil des étudiants, les activités sportives, les activités de la cafétéria, les activités de la cantine et les voyages de fin d'année. Les revenus générés par les écoles sont reconnus quand les fonds sont reçus. Les dépenses générées par les écoles sont reconnues à mesure que les fonds sont dépensés. Le détail des fonds générés par les écoles se présente comme suit:

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Fonds générés par les écoles (suite)

	<u>le 31 mars 2014</u>	<u>Additions</u>	<u>Déboursés</u>	<u>Montants dus/ (recevables) au CSAP (Grandir en français)</u>	<u>le 31 mars 2015</u>
Centre scolaire de la Rive-Sud	12 814	31 865	43 416	14 201	15 464
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	24 551	57 351	69 853	(106)	11 943
École acadienne de Pomquet	54 057	69 670	75 254	(460)	48 013
École acadienne de Truro	44 765	165 159	108 888	11 420	112 456
École Beaubassin	57 044	121 465	127 118	-	51 391
École Beau-Port	59 670	77 216	88 364	11 875	60 397
École Belleville	34 720	109 928	110 888	460	34 220
École Bois-Joli	57 310	41 224	47 252	-	51 282
École des Beaux-Marais	28 208	48 746	43 496	12 675	46 133
École du Carrefour	33 161	102 995	113 976	-	22 180
École du Grand-Portage	-	14 692	9 727	-	4 965
École Jean-Marie-Gay	32 035	74 117	69 726	-	36 426
École Joseph-Dugas	13 289	71 646	70 699	-	14 236
École NDA	169 040	223 131	193 553	3 587	202 205
École Pubnico-Ouest	56 630	110 949	103 402	179	64 356
École Rose-des-Vents	40 541	35 880	47 371	4 857	33 907
École Saint-Albert	35 704	34 008	36 759	-	32 953
École secondaire de Clare	196 196	200 996	223 185	-	174 007
École secondaire du Par-en-Bas	130 351	295 817	267 851	-	158 317
École secondaire de Sommet	27 609	168 039	125 642	-	70 006
École Stella-Maris	61 994	78 365	66 503	-	73 856
École Wedgeport	28 271	77 063	73 952	6 984	38 366
	<u>1 197 960</u>	<u>2 210 322</u>	<u>2 116 875</u>	<u>65 672</u>	<u>1 357 079</u>